INITIALES DU MAIRE
AD
yd
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 16 MAI 2016, AU 739 DES BOULEAUX À SAINTE-EULALIE À 17H.

Sont présents :
Monsieur André Demers, maire
Madame Françoise Vigneault, conseillère
Madame Andrée Brûlé, conseillère
Monsieur Steeve Raiche, conseiller
Monsieur Alain Désilets, conseiller
Madame Marylène Fortier, conseillère

Monsieur Steve St-Laurent, conseiller est absent

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur André DeMers.

Les membres confirment avoir reçu l'avis de convocation tel que requis par la Loi.

16-05-072 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Françoise Vigneault
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

16-05-073 : ADJUDICATION CONTRAT INSPECTION, NETTOYAGE, ALÉSAGE ET COLMATAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE.

Monsieur Yvon Douville, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport d'ouverture des soumissions de l'appel d'offres «Inspection, nettoyage, alésage et colmatage des conduites d'égout sanitaire # 16064 » ainsi que la recommandation de Monsieur David Lafontaine datée du 16 mai 2016.

Soumissionnaire	Montant avec taxes	Conformité	Rang
VÉOLIA	36,955.52$	OUI	1

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme aux prescriptions des documents d'appels d'offre a été déposée par Veolia ES Canada Services Industriels Inc. au montant de 36,955.52$ (taxes incluses), soit la somme totale requise pour réaliser ce mandat;

CONSIDÉRANT que ce projet découle des recommandations du plan d'intervention 2016 de la municipalité.

Il est proposé par Madame Marylène Fortier
et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil

accepte l'offre de Veolia ES Canada Services Industriels Inc.
au montant de 36,955.52$ (taxes incluses)) pour réaliser ce contrat;

désigne Monsieur Yvon Douville, directeur général et secrétaire-trésorier, en tant que signataire de tout document en lien avec ce contrat.

16-05-074 : AFFICHE/PANNEAU RÉCLAME DE FORTE HAUTEUR HALTE 2055

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire de la Halte 2055 pour installer une affiche/panneau réclame de forte hauteur (environ 100 pieds) sur son terrain ou sur un terrain du parc 2055 afin de combler les exigences d'une entreprise de restauration souhaitant occuper le local non loué du complexe 20-55;

CONSIDÉRANT qu'une telle demande exige une dérogation mineure en regard de nos règlements d'urbanisme;

INITIALES DU MAIRE AD
INITIALES DU SECR.-TRÉS. YC

CONSIDÉRANT que l'arrivée d'une nouvelle entreprise de restauration contribuerait à la vitalité économique de notre localité;

CONSIDÉRANT que la sécurité des personnes doit être assurée après la réalisation de ce projet.

Il est proposé par Madame Andrée Brûlé
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que la municipalité

autorisera une dérogation mineure permettant l'installation d'une affiche ou d'un panneau-réclame à forte hauteur (environ 100 pieds) dans le parc 2055 selon les normes qu'elle édictera, en particulier que la sécurité des personnes soit assurée après la réalisation du projet.

16-05-075 : PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ (2014-2018)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Monsieur Alain Désilets
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que la municipalité

s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

INITIALES DU MAIRE
AD
yd
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

16-05-076 : RÈGLEMENT NO. 427-16 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 10 août 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance et que chacun d'entre eux déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture.

Il est proposé par Madame Marylène Fortier
et résolu à l'unanimité que Conseil

adopte le règlement no. 427-16 sur les dérogations mineures.

16-05-077 : PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) - 2016

CONSIDÉRANT que notre réseau routier bénéficierait de travaux admissibles dans le cadre du PAARRM.

Il est proposé par Madame Marylène Fortier
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

approuve une demande d'aide financière de 18 000 $ dans le cadre du PAARRM afin de réaliser des travaux d'amélioration de notre réseau routier municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions de 30 minutes est accordée aux personnes présentes.

Levée de l'assemblée sur une proposition de Madame Marylène Fortier à 18h10.

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du *Code municipal.*

André DeMers
Maire

Yvon Douville
Directeur général
secrétaire-trésorier